

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE

DU 04 janvier 2011

L'an deux mil onze le quatre Janvier à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session extraordinaire en mairie sous la présidence de Jean-Pierre FILLION, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 Décembre 2010

Etaient présents : Mesdames FRULEUX Anne-Marie, GHIGLIONE Patricia, BOISSINOT Muriel, DESPRES Muriel, FAVRE-VICTOIRE Christiane, CHABOUD Any, SPECIA Brigitte, BON Elise et Messieurs FILLION Jean-Pierre, CART Claude, BECHEVET Patrick, BERGERON Pierre, DEVILLE François, BONDURAND Jean-Claude, JORDAN Hubert, DUPUIS Gilles, GASPARINI Gil-Laurent, PAILLET Hervé, PHILIPPE Jacques, BOURQUI Roger et PILLOT Jean-François.

Etais absente excusée ayant donné procuration : Madame BILLAULT Céline à Monsieur JORDAN Hubert.

Etaient absentes excusées : Mesdames EPRON Catherine, BARBAZ Christelle, DUMAS Isabelle, PANISSET Geneviève.

Etais absent : Monsieur PERROUD Frédéric

Monsieur BECHEVET Patrick a été élu secrétaire de séance.

COMPTE RENDU SOMMAIRE :

Affiché en exécution de l'article L212-17 du Code des Communes

Lors de la réunion, l'assemblée municipale :

- ENTEND Le Maire lui présenter ses vœux ainsi qu'à leur famille. Le Maire évoque le soutien dynamique de l'ensemble du conseil et des adjoints, en particulier dans l'exercice de sa fonction. Il félicite les heureux parents du petit Adrien au sein du foyer de Christelle BARBAZ, conseillère municipale. Il souhaite un prompt rétablissement à Mesdames DUMAS Isabelle et EPRON Catherine.
- APPROUVE à l'unanimité le compte rendu de la séance du 07 Décembre 2010.
- EST INFORMEE de l'approbation du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) par les délégués du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC) avec 90 % de votes positifs. Le Maire rappelle la procédure et dit que le Document d'Orientation Général (DOG) est le volet opposable du SCOT. Il confirme que les Plans Locaux d'Urbanisme (P.L.U.) devront être révisé et mis en compatibilité avec le SCOT. C'est le cas de celui d'Allinges déjà en cours de révision.
- EST INFORMEE que le projet de l'Intermarché soumis à la réunion de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) du 17 Décembre 2010 est validé à l'unanimité par ses membres pour l'ouverture d'une surface commerciale de 1800 m² avec cafétéria et station d'essence pour l'été 2011. Cette opération créera environ 50 emplois Equivalent Temps Plein (ETP).
- EST INFORMEE que le Directeur du Foyer A.P.E.I. souhaite organiser une réunion publique afin de préciser le rôle et la fonction de ce type d'établissement. Il évoquera les créations d'emplois concernant les différents services.
- EST INFORMEE de diverses manifestations à venir soit : Chrétien et Forum Samedi 16 Avril 2011 à la Roche sur Foron, réflexion sur le thème «élu local, mettre l'homme au cœur de nos choix» ; le 21 Août 2011 à Orcier «Fête du Fromage» (Ville invitée d'honneur : GENEVE) avec l'Office de promotion de l'agriculture du genevois (OPAGE).
- APPROUVE Les nouveaux horaires d'ouverture de la mairie au public afin d'assurer un meilleur service à savoir :
 - LUNDI –
 - MARDI – VENDREDI : DE 8 H A 17 H SANS INTERRUPTION
 - MERCREDI : 8 H – 12 H et 15 H – 19 H.
 - JEUDI – SAMEDI : 8 H – 12 H.

- ADOPTÉ à l'unanimité la convention 2011 entre la commune d'Allinges et Chablais Insertion. Le Département cofinance ces chantiers d'insertion ainsi, la commune participe à hauteur de 17.500 € à ce projet social. Les salariés bénéficiant du RSA effectuent 26 heures hebdomadaires dont 6 heures de formation, l'objectif étant pour chacun de retrouver un emploi pérenne en fin de contrat. Monsieur BOURQUI suit le LIEN & CHABLAISS INSERTION et organise les travaux en coordination avec les chefs d'équipes de ces structures. Il présente les caractéristiques spécifiques du site des Châteaux et les missions assurées pour l'entretenir. (sentiers, vergers, haies, petite maçonnerie) Le Maire souligne que c'est un chantier référent pour le Conseil Général. Il indique qu'il a fait la demande au CISPD afin de proposer des heures de travail aux personnes devant effectuer des Travaux d'intérêt Général (TIG) et condamnées à de légères peines.

- APPROUVE la souscription d'une convention entre la commune d'Allinges et le Conseil Général de la Haute-Savoie relative à la mise en œuvre d'un échange pédagogique transfrontalier entre une classe élémentaire CM2 de la commune et une école de Saint Marcel de la Vallée autonome d'Aoste dans le cadre du programme européen ALCOTRA 2010 – 2011. Cette convention, proposée par Any CHABOUD, répond à un projet éducatif d'une enseignante. La Commune préfinance les dépenses et sera remboursée par le Conseil Général sur présentation des justificatifs dans les délais prévus à hauteur de 3.268 €. Ces frais correspondent aux dépenses totales engagées pour le transport, l'hébergement, la restauration et les visites. La convention prend effet à sa signature pour se terminer au 30 Juin 2011. Cette demande s'articule avec le Programme AVER des Châteaux dans le cadre du Projet Pôle d'Excellence Education-Formation Franco Italien et le règlement.
- ENTEND l'exposé de Monsieur Le Maire quant à la nécessité de modifier des statuts de la Communauté de Communes des Collines du Léman. Le Maire explique que la décision d'adapter les statuts de la communauté de communes a été prise par le conseil communautaire des Collines du Léman le 27 Décembre dernier afin que ceux-ci soient en concordance avec les dernières décisions concernant la réforme fiscale. L'approbation de la nouvelle version des articles 8 & 9 des statuts et article 12 du règlement par les conseils municipaux est attendue pour le 31 Janvier 2011. Le Maire informe le conseil sur l'ensemble des décisions prises par le conseil communautaire en date du 27 Décembre 2010 visant à :
 - approuver le pacte communautaire, une charte pour confirmer les liens de solidarité qui associent les communes à la Communauté et définie les rôles respectifs de ces entités.
 - modifier le régime fiscal intercommunal au 01 janvier 2011, avec la mise en place de la Fiscalité Professionnelle unique (FPU) de manière anticipée permettant de bénéficier dès 2011 d'une Dotation Globale de Fonctionnement Bonifiée. Monsieur JORDAN confirme les décisions communautaires et leurs intérêts pour Allinges
 - modifier le règlement intérieur (CLECT), avec la création de la Commission Local d'Evaluation de Charge de Transfert composée du bureau élargi de la Communauté de Commune et de Monsieur Le Trésorier, nécessaire au suivi de l'application du nouveau dispositif fiscal (attribution de compensation entre communes gagnantes et perdantes)
 - modifier les statuts de la communauté de communes afin de prendre en compte le nouveau régime fiscal
- ACCEPTE à l'unanimité la modification des statuts et du règlement de la Communauté de Communes des Collines du Léman.
- EST INVITÉE à réfléchir sur la nouvelle configuration du paysage intercommunal avec l'obligation d'achever pour le 30 Juin 2013 la carte intercommunale au niveau national suivant la circulaire de Monsieur Le Préfet. Toutes les communes devront faire partie d'un EPCI cohérent. La Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) une fois élue doit préparer le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) ; Le SDCI sera arrêté au plus tard le 31/12/2011 et révisé tous les six ans. Ce document sera les fondements des nouveaux Territoires (Communautés d'Agglomération et de communes) définis par la réforme des Collectivités Territoriales
- DOIT ORGANISER le renouvellement des baux ruraux arrivés à échéance. Il faut relancer la procédure de réattribution. Le Maire expose à l'assemblée qu'elle a le choix de renouveler les baux soit à l'amiable soit par voie d'adjudication. Le conseil opte pour la procédure d'adjudication qui consiste à :
 - désigner deux conseillers municipaux pour assister Monsieur Le Maire lors de l'adjudication publique
 - décider de la mise à prix selon l'arrêté préfectoral fixant les minima et les maxima des fermages
 - délibérer pour décider qu'en cas de pluralité d'enchérisseurs de même rang au montant maximum, que le bénéficiaire du nouveau bail soit choisi par le conseil municipal, soit par tirage au sort.
 - Charger Monsieur le Maire d'organiser la procédure d'adjudication, et notamment d'en fixer le lieu, la date et l'heure.
- DECIDE de mettre en location selon le régime des baux ruraux, pour une durée de neuf ans, les terrains communaux inscrits au cadastre de la commune, de choisir la procédure d'adjudication et nomme Messieurs DEVILLE François et PHILIPPE Jacques pour assister Monsieur Le Maire et d'opter pour le choix du conseil municipal en cas de pluralité d'enrichisseurs. Monsieur BERGERON souhaite qu'un état des lieux soit réalisé au préalable. Cette proposition est validée par l'assemblée municipale.
- EMET un avis favorable concernant la candidature des Châteaux des Allinges au Prix Rhônalpins du Patrimoine 2011. Le Maire précise que le Patrimoine Rhônalpin organise depuis 1995 les « Prix Rhônalpins du Patrimoine » qui ont pour vocation d'encourager les initiatives locales et de valoriser toutes les formes de patrimoine dans les huit départements de la région Rhône-Alpes. Cette démarche sera

réalisée à partir du projet AVER en partenariat avec les Collines du Léman, le Conseil Général de la haute-Savoie, la Région Rhône Alpes et EDF.

- ENTEND le compte rendu du SIBAT. Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'une augmentation des participations communales aura lieu et qu'elle sera portée à environ 100.000 €. Il précise que la ligne R, transport à la demande au profit des frontaliers, sera arrêtée faute de participants au 31 Mars 2011. Monsieur DEVILLE conseiller interroge le Maire sur la réorganisation des abribus. Le Maire répond que deux abris sont à déplacer suite à la restructuration et un troisième déplacement peut être réalisé sur la place au Chef lieu offrant davantage de sécurité pour les enfants. Il dit attendre la réponse du SIBAT aux différentes questions posées lors du dernier conseil syndical, notamment la prise en charge financière. Le Maire demande à Monsieur CART de réunir la commission des travaux à cet effet.
- ENTEND le compte rendu du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) présenté par Monsieur DUPUIS Gilles Maire Adjoint. Il précise que cette réunion a un caractère réglementaire et qu'elle s'inscrit dans la procédure « Révision du PLU »
- S'INTERROGE sur les moyens de communication et souhaite dynamiser toutes les informations communales. La commission d'information se réunira prochainement pour aborder ce sujet.
- ENTEND Madame BOISSINOT Muriel conseillère se plaindre des agissements nocturnes des jeunes qui escaladent le toit de la salle communale et évoque ce danger. Le Maire répond qu'il est prêt à intervenir auprès des parents si l'identité est connue.
- DECLINE la proposition d'organiser l'Expo SYMASOL ; Madame CHABOUD Any précise que celle-ci a déjà été organisée deux fois à l'école.
- ENTEND Madame SPECIA conseillère rappeler qu'il est important pour le conseil de recevoir le maximum d'information sur l'activité des structures intercommunales. Tous les élus confirment cet intérêt.
- ENTEND Monsieur DEVILLE remercier les employés communaux pour la qualité du déneigement
- PREND CONNAISSANCE que les lots « coupe de bois » sont définis. Monsieur PHILIPPE dit que 13 lots seront attribués.

ALLINGES le 10 Janvier 2011

Le Maire : Jean-Pierre FILLION.